7, 8 ET 10 DÉCEMBRE 2021

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

INTRODUCTION

Le présent compte rendu propose un résumé de haut niveau des principaux points de discussion et des décisions prises. L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du GPE. La liste des participants figure à l'annexe 1.

MARDI 7 décembre 2021

1. Ouverture de la réunion du Conseil

1.1 Le président du Conseil ouvre la séance à 7 h 00, heure de Washington.

1.2 Dans sa déclaration liminaire, le président exprime sa gratitude pour s'être vu attribuer le rôle important de président du Conseil et félicite Alice Albright d'avoir brillamment exercé ses fonctions de directrice générale. Il souligne le caractère unique du modèle du GPE en tant qu'approche pilotée par les pays, centrée sur la transformation des systèmes et fondée sur un partenariat inclusif et diversifié. Il rappelle combien il importe de continuer à tirer des enseignements des épreuves collectives et engage les membres du Conseil à mettre l'accent sur les questions d'importance stratégique et à agir dans l'intérêt du GPE, en veillant à maintenir un processus d'engagement et de dialogue équilibré.

1.3 Dans sa déclaration liminaire, la vice-présidente du Conseil applaudit la remarquable croissance et l'ambition du GPE, tout en rappelant qu'il importe de continuer

d'apprendre, de faire un retour sur soi et de mener des discussions ouvertes et inclusives. La vice-présidente s'engage à poursuivre la réforme de la gouvernance et à faire du GPE un modèle de bonne gouvernance.

2. Rapport de la directrice générale (BOD/2021/12 DOC 02)

2.1 Alice Albright fait part au Conseil de ses réflexions sur le chemin parcouru par le GPE au cours de la dernière décennie, alors que s'achève son mandat de directrice générale. Tout d'abord, elle note les grandes tendances qui se dégagent du rapport annuel sur les résultats du GPE, à savoir l'amélioration des acquis scolaires, la réduction progressive des disparités liées au genre et l'augmentation des dépenses d'éducation. En même temps, elle note que les progrès peuvent être modestes compte tenu de facteurs externes et que le GPE doit rester à la fois souple et ambitieux. Elle reconnaît ensuite que l'éducation a gagné en importance dans les priorités politiques des pays et que les partenaires du GPE ont contribué pour beaucoup à ces progrès. Troisièmement, elle souligne l'expansion de la plateforme du GPE, comme en témoignent l'élargissement et la diversification de la base des bailleurs de fonds, la multiplication des types et outils de financement, la diversité des programmes nationaux, le renforcement des partenariats au niveau des pays, l'intégration de l'égalité des genres dans le nouveau modèle opérationnel, la priorité accordée à l'apprentissage et les améliorations apportées à la gouvernance du GPE. Elle invite le Conseil à conserver son ambition et ses aspirations afin d'aider le GPE à réaliser pleinement son potentiel.

Délibérations

2.2 Les membres du Conseil accueillent chaleureusement le nouveau président et la nouvelle vice-présidente et expriment leur profonde gratitude à la directrice générale pour son dévouement et sa détermination indéfectible à faire du GPE ce qu'il est aujourd'hui, un partenariat qui n'a plus à démontrer son influence sur les résultats obtenus dans le secteur de l'éducation.

2.3 Les membres du Conseil rappellent les domaines à continuer de privilégier, notamment l'égalité des genres, la pandémie de COVID-19, la participation aux groupes locaux de partenaires de l'éducation, les États touchés par la fragilité et les conflits, la mobilisation des jeunes et le financement national.

3. Situation financière du GPE : Prévisions financières (BOD/2021/12 DOC 03 REV.1)

3.1 Padraig Power, directeur financier du Secrétariat, présente les prévisions financières (voir DOC 03 REV.1).

3.2 Dirk Reinermann, directeur chargé des fonds fiduciaires et des relations avec les partenaires à la Banque mondiale, présente un aperçu de la solution initialement proposée pour couvrir les risques de change, notant que le Fonds du GPE est vulnérable aux fluctuations des taux de change puisque la plupart de ses contributions sont libellées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis. Au cours des deux dernières périodes de reconstitution, les ressources du GPE ont diminué en raison de ces fluctuations. Il mentionne trois principaux domaines d'action. Premièrement, l'administrateur fiduciaire recherche une solution systémique qui puisse également bénéficier à tous les fonds d'intermédiation financière (FIF). Deuxièmement, il indique qu'une solution efficace pour couvrir les risques de change réduira les pertes tout en améliorant les gains grâce à une meilleure prévisibilité. Troisièmement, il rappelle que le système de couverture du risque de change mis en place fera partie des services fournis par l'administrateur fiduciaire, indépendamment des modalités d'hébergement. Compte tenu des coûts du projet pilote et des modifications à apporter au cadre de gouvernance du GPE et à l'accord de contribution, il faudra obtenir l'aval des bailleurs de fonds avant d'élaborer une proposition en bonne et due forme qui puisse être soumise au Conseil du GPE pour examen. L'administrateur fiduciaire est déterminé à trouver une solution acceptable pour tous.

Délibérations

3.3 Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction la présentation des prévisions financières et le point de l'administrateur fiduciaire sur la couverture du risque de change. Les principaux points abordés sont les suivants :

- **Prévisions financières.** Certains membres du Conseil rappellent qu'il importe de réfléchir aux moyens de combler le déficit financier, compte tenu notamment de l'objectif de mobiliser un milliard de dollars de plus, de l'exposition au risque de change et de la réduction de la contribution annoncée par la Norvège.
- **Couverture du risque de change.** Plusieurs membres du Conseil demandent des précisions sur les mesures prévues pour atténuer les fluctuations des taux de change et leur impact négatif sur les ressources du GPE, notamment : délai exact dans lequel une solution pourrait être annoncée ; point de comparaison avec d'autres

organisations ; et discussions plus techniques avec les représentants des bailleurs de fonds et des pays partenaires pour mieux apprécier les implications.

4. Déploiement du modèle opérationnel

État d'avancement des projets pilotes dans les pays et enseignements tirés (BOD/2021/12 DOC 04)

4.1 Jo Bourne, directrice technique du Secrétariat, fait le point sur le déploiement du modèle opérationnel, les projets pilotes dans les pays, les enseignements tirés de l'expérience, le renforcement des principes relatifs aux droits de l'homme et l'intégration de l'égalité des genres, comme indiqué dans le document DOC 04.

Discussion

4.2 Principaux points abordés :

- **Enseignements tirés des projets pilotes.** Les membres du Conseil soulignent la nécessité de tirer des enseignements du déploiement dans les pays pilotes pour affiner le modèle opérationnel et améliorer sa mise en place dans la deuxième cohorte. Les membres du Conseil demandent des informations supplémentaires sur les points suivants : preuves tangibles de la transformation du système ; expérience des pactes de partenariat ; observations des agents partenaires et des organismes de coordination ; problèmes de mise en œuvre restant à régler.
- **Problèmes sur le terrain.** Suite aux retours d'information des pays partenaires, certains membres du Conseil craignent que l'application du nouveau modèle opérationnel soit trop complexe, introduise un facteur d'imprévisibilité et alourdisse les coûts de transaction. Plusieurs membres demandent des clarifications sur les synergies et le lien avec les plans sectoriels de l'éducation déjà en place, faute de quoi il sera difficile de déterminer ce qui est prioritaire, l'élaboration des plans sectoriels ou le déploiement du modèle opérationnel du GPE, s'agissant notamment du pacte de partenariat et du processus de financement complémentaire. Plusieurs membres soulignent la nécessité de suivre de près les retards de déploiement du modèle dans les pays pilotes et de mise en place du groupe consultatif technique indépendant.
- **Intégration de la dimension du genre.** Les membres du Conseil saluent l'approche suivie pour intégrer la dimension du genre, notamment la prise en main du processus par les pays, mais ils veulent savoir exactement comment l'égalité des genres sera prise en compte à chaque étape de la mise en place du modèle opérationnel et

insistent sur l'importance des normes internationales pour aider les pays partenaires à prendre en compte la question de l'égalité des genres.

- **Droits de l'homme.** Plusieurs membres du Conseil demandent une véritable concrétisation des principes relatifs aux droits de l'homme pour garantir le droit à l'éducation pour tous, y compris les plus marginalisés.

4.3 Dans sa réponse, le Secrétariat rappelle que le modèle opérationnel est constamment affiné en tenant compte des observations formulées par les groupes constitutifs, notamment grâce aux enseignements tirés des projets pilotes, et que d'autres webinaires sont prévus sur différents aspects du modèle. Il souligne qu'il est encore trop tôt pour voir des résultats concrets puis que de nombreux éléments du modèle opérationnel sont mis au point en même temps que le modèle est déployé. Le Secrétariat prend note des difficultés rencontrées dans les pays, en particulier la question des coûts de transaction, tout en rappelant qu'il est difficile de faire cadrer les ambitions du Conseil avec la réalité au niveau des pays.

4.4 La vice-présidente du Conseil souligne l'importance de la responsabilité mutuelle dans les communications avec le Conseil au sujet du déploiement du modèle opérationnel et la nécessité de garder à l'esprit la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les enseignements tirés peuvent être intégrés.

Efficacité du fonds à effet multiplicateur (BOD/2021/12 DOC 05) et concentration des cofinancements en début de période (BOD/2021/12 DOC 06)

4.5 Padraig Power, directeur financier du Secrétariat, présente une recommandation tendant à déléguer au Secrétariat le pouvoir d'approuver des allocations indicatives au titre du fonds à effet multiplicateur afin d'améliorer l'efficacité du fonds (voir DOC 05).

Délibérations

4.6 Les membres du Conseil appuient vigoureusement la délégation de pouvoir au Secrétariat afin de gagner en efficacité et de permettre au Conseil de se concentrer sur les questions stratégiques. Certains membres s'inquiètent de l'additionnalité du fonds à effet multiplicateur, tandis que d'autres demandent une évaluation indépendante du fonds. Le Secrétariat indique que des évaluations de tous les instruments financiers du GPE sont prévues dans le plan de travail concernant le suivi, l'évaluation et l'apprentissage approuvé par le Conseil.

4.7 La troisième journée, le président du Conseil examine le libellé de la décision et constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/12-03 - Délégation au Secrétariat du pouvoir d'approuver des allocations indicatives au titre du fonds à effet multiplicateur : Le Conseil d'administration:

1. Prenant note de la décision FRC/2021/10-02, approuve le projet de délégation au Secrétariat du pouvoir d'approuver des allocations indicatives au titre du fonds à effet multiplicateur, sur la base de manifestations d'intérêt valables (voir l'Annexe B du document BOD/2021/12 DOC 05).

Concentration des cofinancements en début de période (BOD/2021/12 DOC 06)

4.8 Le directeur financier présente les détails opérationnels proposés pour la concentration des cofinancements en début de période (voir DOC 06).

Délibérations

4.9 Les membres du Conseil approuvent les détails opérationnels proposés, bien que certains se disent préoccupés et soulignent la nécessité de maintenir le principe d'alignement avec la stratégie du GPE et d'éviter de donner l'impression qu'un agent partenaire est favorisé. Certains membres craignent que le partenaire de cofinancement risque d'exercer une influence sur un petit groupe de pays partenaires. Ils estiment nécessaire de trouver d'autres banques régionales de développement susceptibles de fournir des cofinancements avant d'aller plus loin. Le Secrétariat note que ces préoccupations ont déjà été exprimées, que des éclaircissements ont été fournis lors de la dernière réunion du FRC en octobre et que le Comité a donc recommandé au Conseil d'approuver la proposition.

4.10 La troisième journée, le président du Conseil examine le libellé de la décision et constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/12-04 – Détails opérationnels : Concentration des cofinancements en début de période : Le Conseil d'administration :

1. Rappelant la décision BOD/2020/11/12-06, approuve les détails opérationnels de l'approche visant à concentrer les cofinancements en début de période, comme décrit à l'annexe du document BOD/2021/12 DOC 06;
2. Charge le Secrétariat de veiller à ce que l'opérationnalisation ne compromette pas le leadership des autorités nationales ou le rôle des groupes locaux de partenaires de l'éducation, et approuve toutes les mesures de sauvegarde et normes

d'assurance qualité, sans limiter le choix de l'agent partenaire ou de la source de cofinancement pour avoir accès au fonds à effet multiplicateur ;

3. Charge le Secrétariat de préparer une mise à jour sur les résultats de l'approche, aux fins du cadre de résultats et du cadre du risque institutionnel du GPE, à l'aide des mécanismes de contrôle décrits à l'annexe B.

MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

5. Ouverture de la réunion

5.1 Le président prend note du programme de la deuxième journée, qui porte sur l'examen à mi-parcours du protocole d'accord relatif à l'hébergement du GPE par la Banque mondiale. Les objectifs sont les suivants : i) compte rendu du Comité exécutif ; ii) examen du rapport établi par Dalberg consultants ; iii) décision sur les étapes suivantes.

6. Examen à mi-parcours du protocole d'accord (BOD/2021/12 DOC 07)

6.1 Le membre du Conseil représentant la Banque mondiale (Org. mult. 3) commence par signaler un conflit d'intérêts puisque la Banque mondiale héberge le GPE.

6.2 Afin de replacer le débat dans son contexte, la vice-présidente du Conseil, en sa qualité de présidente du Comité exécutif, rend compte au Conseil des recommandations du Comité. Elle indique que sur les trois options, le Comité est largement favorable à celle consistant à négocier des révisions concernant les priorités retenues (couverture du risque de change, recouvrement des coûts, capacités informatiques, financement direct et collaboration avec le secteur privé) et à demander parallèlement une évaluation des modalités d'hébergement institutionnelles non binaires.

6.3 La directrice générale et les membres de l'équipe de direction présentent la perspective du Secrétariat. La directrice générale rappelle que l'hébergement est une considération stratégique essentielle pour le développement futur du GPE. Elle note que malgré sa bonne volonté, le GPE n'est pas en mesure de pleinement mettre en œuvre ses stratégies en raison des limitations structurelles liées aux politiques et procédures de la Banque mondiale qui obligent à faire des compromis dans l'application des instructions du Conseil du GPE. Le Secrétariat ajoute qu'un des problèmes stratégiques du GPE est la difficulté à nouer des partenariats avec des entités privées et à mobiliser des financements privés, et le fait qu'il ne peut pas fournir de financements directs aux pays partenaires puisqu'il n'est pas une entité juridique à part entière. Sur le plan administratif, le problème du GPE est qu'il ne peut pas contrôler les coûts, déployer des collaborateurs à travers le

monde sans devoir se conformer aux politiques de la Banque mondiale en matière de ressources humaines, ni mettre en place des systèmes opérationnels adaptés à son modèle de gestion et à ses besoins.

6.4 Le cabinet-conseil Dalberg, qui a effectué l'examen à mi-parcours du protocole d'accord, présente les conclusions de son rapport (voir DOC 07).

Délibérations

6.5 Principaux points abordés :

- **Soutien à la recommandation du Conseil exécutif**. Bien que certains membres du Conseil soutiennent uniquement l'option 2 (négocier avec la Banque mondiale), la majorité des membres préfèrent une combinaison des options 2 et 3 (étudier les options non binaires), comme l'a recommandé le Conseil exécutif. Après une longue discussion, les membres du Conseil concluent qu'il importe d'étudier les deux options en parallèle. Ils reçoivent l'assurance que la direction du Conseil et le Secrétariat mettront tout en œuvre à cette fin.
- **Principaux problèmes/domaines prioritaires :** Plusieurs membres du Conseil mentionnent certains domaines prioritaires, notant que les problèmes sont d'ordre stratégique plutôt qu'administratif. Les membres soulignent la nécessité de négocier et de trouver d'autres options qui permettent de répondre aux ambitions à long terme du GPE, d'établir des relations directes de financement avec les partenaires et d'accéder à des mécanismes de fonctionnement modernes et sur mesure. En outre, il est suggéré d'examiner des questions telles que le recouvrement des coûts et les conflits d'intérêts avec la Banque mondiale. Les membres encouragent le Secrétariat à engager les négociations de bonne foi, étant entendu que, compte tenu de sa remarquable croissance, le GPE a aujourd'hui une dynamique organisationnelle logique.
- **Analyse :** Certains membres du Conseil soulignent que toutes les parties doivent avoir voix au chapitre et participer au débat. En outre, plusieurs membres rappellent au Conseil que l'analyse doit prendre en compte les avantages tangibles et intangibles de toutes les options, ainsi que la possibilité d'hébergement dans d'autres villes. Certains membres notent qu'on devrait prendre en compte différentes hypothèses de coûts et points de comparaison avec d'autres fonds comparables. Ils soulignent que l'objectif fondamental devrait être de trouver une option qui permet au GPE d'aider davantage d'enfants à long terme. En outre, certains membres estiment que la participation du Secrétariat aux négociations est certes essentielle

mais que l'évaluation des options ne devrait pas grever les ressources du Secrétariat. Le Secrétariat confirme que l'analyse, notamment avec le concours de consultants extérieurs, pourrait être organisée de manière à réduire la charge de travail du Secrétariat.

- **Aspects positifs de l'accord d'hébergement.** Certains membres du Conseil indiquent que l'accord d'hébergement signé avec la Banque mondiale est important du point de vue stratégique et politique et qu'il a bien servi les intérêts du GPE. Suite aux discussions de 2018, certains membres estiment que la situation s'est améliorée en termes d'indépendance du Conseil et de réduction des conflits d'intérêts. Bien que la plupart des membres reconnaissent le problème de l'augmentation des coûts, certains estiment que le désengagement pourrait avoir des coûts financiers et non financiers encore plus lourds.

6.6 **Réponse de la Banque mondiale**. À la demande du président du Conseil, le membre représentant la Banque mondiale répond aux observations formulées. Il fait état de longues conversations au plus haut niveau de la direction sur le rapport d'évaluation à mi-parcours, et en particulier sur les implications pour les autres fonds d'intermédiation financière (FIF) hébergés par la Banque mondiale. Il explique que l'augmentation des frais d'hébergement est due à la décision des Administrateurs de la Banque mondiale d'évoluer vers un système de recouvrement intégral des coûts pour tous les FIF, bien qu'un plus long délai de mise en œuvre ait été accordé au GPE. Il ajoute que les politiques de la Banque mondiale sont définies par ses Administrateurs, qui sont des représentants des pays membres de la Banque. Il indique que la Banque mondiale est disposée à poursuivre les négociations. Par ailleurs, il rappelle les importantes conséquences juridiques qu'auraient le versement de financements directs par le GPE, les questions de cybersécurité liées aux restrictions informatiques et le risque de conflits d'intérêts en cas de collaboration avec le secteur privé.

6.7 **Consultants extérieurs.** Le Conseil accepte de déléguer au Conseil exécutif le choix des consultants extérieurs chargés de poursuivre l'étude.

6.8 **Réponse officielle de la Banque mondiale.** Plusieurs membres estiment qu'il serait peut-être bon de recevoir une réponse officielle de la Banque mondiale au rapport Dalberg, et ce point est ajouté au libellé de la décision. La Banque mondiale devrait communiquer sa réponse au début de 2022.

6.9 La troisième journée, le président du Conseil examine le libellé de la décision. Le membre du Conseil représentant la Banque mondiale précise que la solution de couverture du risque de change n'est pas une question d'hébergement mais une question de

responsabilité fiduciaire. Le Secrétariat confirme que la liste des points à inclure dans la réponse de la Banque mondiale n'est pas exhaustive.

6.10 Le président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/12-02-Examen à mi-parcours des modalités d'hébergement du GPE par la Banque mondiale : Le Conseil d'administration:

1. Rappelant sa décision BOD/2021/04-03, exprime sa reconnaissance aux consultants indépendants et se félicite du rapport sur l'examen à mi-parcours des modalités d'hébergement du GPE par la Banque mondiale;
2. Charge le Comité exécutif de demander à la Banque mondiale de fournir dans les meilleurs délais une réponse officielle sur les questions soulevées, notamment le barème des frais et la couverture du risque de change ;
3. Demande au Secrétariat, sous la direction du Comité exécutif, d'engager en même temps des négociations avec la Banque mondiale afin d'examiner les questions soulevées dans l'examen à mi-parcours du protocole d'accord relatif à l'hébergement;
4. Demande aux consultants extérieurs de poursuivre, sous la supervision du Comité exécutif, l'évaluation des options d'hébergement institutionnelles non binaires sur la base de leur faisabilité, de leur coût et de leur alignement avec la mission du GPE, pour examen par le Conseil en juin 2022.

VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

7. Ouverture de la réunion

7.1 Le président passe en revue les objectifs de la troisième journée, à savoir : i) déterminer la marche à suivre pour la sélection et le recrutement d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale ; ii) adopter les décisions laissées en suspens les deux journées précédentes ; iii) faire le point sur l'Afghanistan.

8. Départ de la directrice générale – Séance à huis clos (BOD/2021/12 DOC 08)

8.1 Le Conseil réuni à huis clos examine la procédure de recrutement et de sélection d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale.

8.2 Le président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2021/12-01 – <u>Recrutement et sélection d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale</u> : Le Conseil d'administration :

1. Charge le président et la vice-présidente du recrutement et de la sélection d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale au nom du Conseil d'administration ;
2. Approuve la recommandation du Comité exécutif sur la composition du comité de sélection, qui sera présidé par la vice-présidente et composé de quatre représentants des groupes constitutifs du Conseil et d'un ou deux représentants de la Banque mondiale ;
3. Demande aux groupes constitutifs d'indiquer qui les représentera au sein du comité de sélection d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale;
4. Approuve la proposition de nommer Charles North, directeur général adjoint du GPE, au poste de directeur général par intérim jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale.

9. Finalisation des questions en suspens

9.1 Le président du Conseil reprend la séance publique pour finaliser les décisions en suspens concernant l'examen à mi-parcours du protocole d'accord, l'efficacité du fonds à effet multiplicateur et la concentration des cofinancements en début de période, comme indiqué plus haut.

Point sur l'Afghanistan

9.2 Le Secrétariat fait le point sur l'Afghanistan en indiquant qu'une consultation a été organisée en octobre avec les partenaires sur la recherche d'une approche coordonnée du financement de l'éducation dans le pays. Tous les partenaires sont convenus qu'il était essentiel de formuler un plan commun. Un dispositif de transition pour le secteur de l'éducation comprenant des mesures humanitaires est actuellement mis en place. Vu l'absence d'un gouvernement reconnu, et en se basant sur le cadre du GPE concernant les États touchés par la fragilité et les conflits, le groupe des partenaires techniques et financiers peut jouer le rôle de groupe local des partenaires de l'éducation chargé d'approuver l'allocation et la reprogrammation des financements. Toutes les décisions seront soumises à l'approbation du Conseil, après endossement du dispositif de transition. Le Secrétariat souligne que les financements reposeront sur deux principes : accès des filles à l'éducation et aucun financement en faveur des Taliban.

9.3 Les membres du Conseil soulignent la coopération et la coordination efficaces entre

tous les organismes participant à l'élaboration du plan et la nécessité de permettre au groupe des partenaires techniques et financiers de formuler le programme et débloquer rapidement les fonds. Plusieurs membres du Conseil rappellent les grandes priorités : promouvoir l'éducation des filles et le recrutement de femmes à des postes d'enseignants. Le Secrétariat indique son intention de reprogrammer les financements et de chercher un nouvel agent partenaire, tout en tenant compte du choix limité sur le terrain. Les membres du Conseil soulignent que l'éducation des filles est une priorité absolue et demandent d'encourager les acteurs qui font normalement partie des groupes locaux de partenaires de l'éducation, comme les syndicats d'enseignants, de participer à cet effort.

9.4 Le membre du Conseil représentant la Banque mondiale, qui est l'agent partenaire, indique que différents types de financements, notamment ceux alloués par le GPE, sont mis en commun pour ce programme dans le cadre d'un accord juridique, et que la direction de la Banque mondiale examinera la possibilité de débloquer plusieurs financements de cette nature. Le Secrétariat explique que les ressources qui n'ont pas encore été officiellement engagées peuvent être annulées par le Conseil du GPE et réaffectées à d'autres agents partenaires. Un membre demande s'il est prévu de remplacer au sein du Conseil l'ancien ministre de l'Éducation. Le Secrétariat explique que le groupe constitutif a lancé un nouvel appel à candidatures pour ce siège et que la nomination d'un nouveau membre devrait avoir lieu sous peu. Le Secrétariat ajoute que, face à cette situation inhabituelle, la méthode de gouvernance appropriée pour approuver une décision sera communiquée en temps utile. Le président du Conseil clôture la séance en chargeant le Conseil exécutif de suivre la question et de recommander les prochaines étapes. Il indique qu'il poursuivra personnellement cette conversation la semaine prochaine au Sommer ReWired Summit à Dubaï afin de promouvoir un changement d'orientation.

10. Clôture de la réunion

10.1 Le Conseil se réunira à nouveau en juin 2022.

10.2 L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9h40.

Annexe 1 : Liste des membres du Conseil ayant participé à la visioconférence

	Nom	Groupe constitutif	Fonction
	Membres du Conseil		
1	Edgar Moyo	Afrique 1	MC
2	David Moinina Sengeh	Afrique 3	MC
3	Sonny Echono	Afrique 3	MSC
4	Yadav Koirala	Asie et Pacifique	MC
5	Walipe Wingi *(représentant Jimmy Uguro)*	Asie et Pacifique	MSC
6	Didacus Jules	LAC	MC
7	Doris Gutierrez	LAC	MSC
8	Rangina Hamidi	EEMECA	MC
9	Donatienne Hissard	Bailleurs 1	MC
10	Sabina Handschin	Bailleurs 1	MSC
11	Line Baagø-Rasmussen	Bailleurs 2	MC
12	Per Magnusson	Bailleurs 2	MSC
13	Emma Spicer *(represented Alicia Herbert)*	Bailleurs 3	MC
14	Louise Holt	Bailleurs 3	MSC
15	Camilla Fossberg	Bailleurs 4	MC
16	Rashid Al Shamsi	Bailleurs 4	MSC
17	Martin Seychell	Bailleurs 5	MC
18	Heike Kuhn	Bailleurs 5	MSC
19	LeAnna Marr	Bailleurs 6	MC
20	Aedan Whyatt	Bailleurs 6	MSC
21	Kira Boe	OSC 1	MC
22	Yona Nestel	OSC 1	MSC
23	Solange Akpo-Gnandi	OSC 2	MC
24	Abeer Darwazeh	OSC 2	MSC
25	Haldis Holst	OSC 3	MC
26	Dennis Sinyolo	OSC 3	MSC
27	David Boutcher	Secteur privé	MC
28	Emily Friedman	Secteur privé	MSC
29	Euan Wilmshurst	Fondations privées	MC
30	Carolyne Ng'eny	Fondations privées	MSC
31	Stefania Giannini	Org. mult. 1	MC
32	Valerie Guarnieri	Org. mult. 1	MSC
33	Robert Jenkins	Org. mult. 2	MC

34	Becky Telford	Org. mult. 2	MSC
35	Luis Benveniste	Org. mult. 3	MC
36	Syed Quadri	Org. mult. 3	MSC
	Présidents (Conseil et comités)		
37	Jakaya Kikwete	Conseil	Président
38	Susan Liautaud	Conseil	Vice-présidente
39	Nesmy Manigat	FRC	Président
	Donatienne Hissard	PILC	Présidente